

Liste de tous les contrats de 25 000\$ et plus ou de 2 000\$ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000\$.
Le rapport qui suit fait état de tous les contrats que la municipalité a conclu en 2023, soit :

Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

FOURNISSEUR	SERVICES	MONTANT
Action Progex Inc.	- Étangs aérés	6 641 656,02\$
Construction Ghislain D'Amours	- Rénovations entrée cédrière	35 942,33\$
Englobe Corp.	- Contrôle qualitatif eaux usées	118 791,03 \$
FQM Assurances Inc.	- Assurance municipalité	32 649,86\$
Fusion environnement Inc.	- Contrat d'enlèvement des matières résiduelles	87 425,85
Harnois énergie	- Achat de diesel	42 325,15\$
Les constructions Réjean Madore	- Projet patinoire	125 940,20\$
Les entreprises L. Michaud	- Achat d'abrasif; - Achat de matériel de voirie	246 886,40\$
Les excavations Léon Chouinard et fils	- Retenue travaux rue St-Pierre est	34 030,45\$
Les pavages des Monts Inc.	- Pavage gravier rang 2 et rapiéçage manuel village	69 968,20
M.R.C. de la Matapédia	- versement de quotes-parts, - inspecteur municipal; - service de génie; - service de l'urbanisme; - service de l'évaluation.	398 379,24\$
Ministre des Finances	- Sûreté du Québec	71 564,00\$
Fédération Québécoise des Municipalités	- Formations - Négociation de la convention collective - Services juridiques	30 204,49\$
Ozero Solutions	- Station lavage	30 299,07\$
Tetra Tech QI Inc.	- Surveillance nouveaux étangs aérés	276 658,96\$
Hydro-Québec	- Électricité des bâtiments municipaux	58 987,19\$

Préparé le 11 mars 2024


Sylvie Gendron, greffière-trésorière



En vertu de l'article 961.4(2) du Code municipal, la municipalité doit publier sur son site Internet la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant, passé au cours du dernier exercice financier complet précédent (l'exercice 2021) lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$. La liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

La taxe sur les produits et service (tps) et la taxe de vente du Québec (TVQ) sont incluses, s'il y a lieu aux contrats énumérés.